LA TRAGEDIE DE L'HERM

Charlotte de Caillaud — Jean III de Calvimont-St Martial

Gabriel de Calvimont — Balthazar de Calvimont — Jean IV de Calvimont, sieur de la Nadalie — Armand de Calvimont St-Martial — Jean V de Calvimont St-Martial

Tombent dans un guet-apens tendu par Marie de Hautefort le 23 février 1615. Ils sont tués, seul Guillaume de Bars s'en sort et veut les venger.

Epoux de Jeanne de Loudat; il est tué en duel par Godefroi de La Roche-Aymon.

Suite au guet-apens où leurs frères ont été tués, ils intentent un procès à Marie de Hautefort en 1615. Elle propose alors d'en finir en leur offrant 57 500 livres. En échange elle garde l'héritage des Calvimont et des Farges (environ 300 000 L). Les frères acceptent le marché et s'en repentent aussitôt; en effet Marie ne leur donne que le 1/6° de l'héritage Calvimont auquel ils ont droit en totalité. Un nouveau procès démarre; en 1623, Marie est condamnée à payer la somme promise (les 57 500 L) plus les intérêts couvrant sur 20 ans (soit 20 000 L): elle s'en sort encore sans trop de dommages…

VENTE DU CHATEAU

250 000 L

adjudication faite à François Ladry, homme de confiance des Calvimont St-Martial

↓

Nouvelle adjudication le 19 juin 1679

↓

Adjugé le **11 avril 1682** pour 40 000 L à un personnage nommé Clément agissant sur l'ordre de Marie de Hautefort (nièce de la première), amante platonique de Louis XIII, surnommée l'Aurore. La raison de l'achat de la seigneurie de Lerm reste mystérieuse, volonté de racheter les crimes de son aïeule ?

77 500 L (dette de Marie)

Marie de Hautefort — Charles, Duc de Schomberg, maréchal de France

Les terres de L'Herm restent dans la famille Hautefort jusqu'après la Révolution française, la vente des terres et du château intervenant vers 1830. Le château délaissé commence à tomber en ruine.

Jean d'Aubusson Mortemart — **1643** — Jeanne de Loudat — **1636**

Marguerite de Talleyrand — **1522** — Jean III de Calvimont, seigneur de Lerm ou l'Herm — **1555** — Marguerite des Farges, Dame de la Chapelle-Faucher

Bonnes œuvres

Jean IV de Calvimont — **1564** — Anne d'Abzac de la Douze — **1588** — Foucaud d'Aubusson — Françoise de Pompadour

Meurt en 1586 de mort violente mais il a laissé un testament en faveur de son cousin germain.

Elle naît en 1555; elle apporte 20 000 L en dot à son époux.

3 enfants

Il naît en 1533, seigneur de Beauregard et de Castelnovel Il meurt en 1600 de mort violente.

8 enfants dont François d'Aubusson

Marguerite de Calvimont — **1588** — François d'Aubusson — **1606** — Marie de Hautefort — **1636** — Raphaël de Baudet + 1618

Meurt étranglée dans sa chambre, au château de l"Herm en février 1605. Elle ne laisse aucune descendance directe.

Après le meurtre de sa femme, il est libre de convoler à nouveau avec Marie de Hautefort. Mais il découvre que Jean IV avait fait une copie de son testament stipulant que si sa fille mourait sans héritier, ses biens devraient aller à son cousin. Il est incarcéré et meurt en prison en 1618.

Elle tend un guet-apens au frères Calvimont St-Martial afin d'éliminer tout recours sur la succession Calvimont. Sa fille Françoise épouse Godefroi qui a dû d'abord tuer son rival La Roque que sa mère voulait pour gendre. A sa mort, 6000 L sont léguées à son neveu, le marquis de Hautefort et le reste à sa petite-fille, Jeanne-Armande. Elle meurt en 1652 âgée de 70 ans.

Seigneur du Peuch, La Roque et La Linde. Il meurt en 1614 tué par Charles de Hautefort.

M. de La Roque

Meurt en 1640

Charles d'Aubusson

Meurt en 1636 tué par un paysan de Beauregard lors d'une embuscade

Françoise d'Aubusson

Meurt en septembre 1641

1er octobre 1640

Godefroi de La Roche-Aymon

Tue en duel M. de La Roque et Jean de Calvimont de la Nadalie

Second mari

Meurt assassiné

Jeanne-Armande Marie de La Roche-Aymon — **15 sept. 1660** — François de Rilhac

Meurt à la guerre

Albert de Rilhac

LEGENDE

Héritage des Calvimont (⟶) *clause particulière:* si Marguerite, la fille de Jean IV meurt sans héritier naturel cet héritage devra revenir aux Calvimont.

Héritage Farges (⟶) *clause particulière* : Marguerite des Farges institue son unique héritière sa petite-fille Marguerite de Calvimont; si elle mourait sans héritier direct alors cet héritage devrait revenir à sa belle-fille, Anne d'Abzac.

première noces
secondes noces
troisièmes noces
morts violentes ou suspectes

Sources :
Maubourguet (Jean) *la tragique histoire du château de l'Herm* éd. Fanlac
Recherches Arch. Dép. Périgueux : Marie Palué, Philippe Rougier

Conception : Gilles Palué